

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241210-135-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2024

**N° 135/24**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 décembre 2024,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 17 décembre 2024

**Objet de la délibération :**

Dossiers DETR Voirie 2025

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	14
- Votants	70

Résultat du vote	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

Le dix décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de la Mairie de Déservillers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Fabienne ARNOUX à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Isabelle GUILLAME, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Sarah FAIVRE à Marc JACQUOT, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Colette GROLEAU à Benoit HUGON, Gaetan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Philippe BOUQUET

**Procuration**

**Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX

Guillaume AYMONIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nathalie LAURENT, Chantal MARAUX, Florence PAUL, Rémy PAUL, Mireille PICARD, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY, Sarah VIONNET

**Excusé(e)**

Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Gérard COULET, Cyrielle DELISLE, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Marie-Christine LEGAIN, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO

**Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Benoit HUGON a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le transfert de la compétence voirie à la CCLL en 2018,

Vu la commission voirie réunie le mardi 19 novembre 2024 afin d'établir la programmation 2025 des travaux d'investissement de voirie,

Considérant que 8 dossiers notifiés au titre de la DETR sont en attente de réalisation des travaux à ce jour,

Considérant que sur les 24 dossiers pour lesquels une demande de subvention DETR a été faite en 2024, 17 n'ont pas été notifiés et qu'un dossier est en attente de travaux d'assainissement,

La commission propose de reconduire ces 16 dossiers à la demande de DETR 2025 et d'y ajouter 8 nouveaux dossiers.

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve les projets présentés et les plans de financement tels que détaillés dans le tableau ci-dessous ;
- Autorise le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 20 % ;
- S'engage à entreprendre les travaux dans les 2 ans suivant les dates de notification des décisions attributives de subvention ;
- Sollicite les autorisations de commencer les travaux avant notification.

Commune	Rues	Estimation HT	DETR 20 %	Fonds propres	Total HT	TVA 20%	Total TTC
Rurey	Rue de l'Eglie et chemin du Clos	48 623,50	9 724,70	38 898,80	48 623,50	9 724,70	58 348,20
Quingey	Rue de Promenades	37 217,50	7 443,50	29 774,00	37 217,50	7 443,50	44 661,00
Ronchoux	chemin du Mont	32 165,00	6 433,00	25 732,00	32 165,00	6 433,00	38 598,00
Eternoz	Rue Eglise (partiel) et ch Derouchi	33 175,00	6 635,00	26 540,00	33 175,00	6 635,00	39 810,00
Silley	rue de la Leupas	167 020,00	33 404,00	133 616,00	167 020,00	33 404,00	200 424,00
Les Monts Ronds	chemin de Merey aux granges de Tarcenay	179 378,00	35 875,60	143 502,40	179 378,00	35 875,60	215 253,60
Ornans	<b>Oerlikon phase 2</b> Rues Tournier, Salengro, Transversale (partiel), cités Oerlikon (partiel), Champliman (partiel)	132 815,00	26 563,00	106 252,00	132 815,00	26 563,00	159 378,00
Ornans	<b>Oerlikon phase 2</b> Rues Arago, Ampère, Becquerel, Lumière, Transversale (partiel), Volta	160 302,50	32 060,50	128 242,00	160 302,50	32 060,50	192 363,00
<b>Total</b>		<b>790 696,50</b>	<b>158 139,30</b>	<b>632 557,20</b>	<b>790 696,50</b>	<b>158 139,30</b>	<b>948 835,80</b>
<b>TVA 20 %</b>		158 139,30					
<b>Total TTC</b>		<b>948 835,80</b>					

Fait et délibéré en séance, le 10.12.2024

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

